

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération de Castres - Mazamet, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

22 septembre 2023

Date d'affichage :

22 septembre 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 28092023 /4.5

Nombre de voix délibératives :

47

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Denis BAYLE Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX (pouvoir de Elian COMENT), Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Xavier ICHARD (représenté par Thierry FOULCHÉ).

Membres suppléants présents : 2

Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Thierry FOULCHÉ (représente Xavier ICHARD).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Elian COMENT (pouvoir à Jean-Marc TARROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Jean ESQUERRE), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT).

Membres titulaires excusés : 13

Sylvian CALS, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Didier VALAX, Mickaël VIATGE.

Objet : Suppression d'un emploi permanent au grade de rédacteur et création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe

- Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,
- Vu le tableau des emplois,
- Vu les LDG du SDET et en application des taux définis,
- Vu le tableau d'avancement de grade 2023,

Le Président propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi au grade de Rédacteur au service Communication et IRVE, Pôle Instances et Communication et Aménagement Durable du Territoire, et la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps complet relevant de la catégorie B au service Pôle Instances et Communication et Aménagement Durable du Territoire, à compter du 01/10/2023,
- De fixer la rémunération de l'agent en référence à l'indice brut de son nouveau grade et d'attribuer une IFSE correspondante au niveau de responsabilités confiées.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide

- **d'adopter** les propositions du Président
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 28 septembre 2023

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

